Des mesures exceptionnelles pour accéIérer la reconstruction

Dossier de

de /> la rédaction de H2o September 2025

Le décret n° 2025-785 du 7 août 2025, pris pour l'application de l'ordonnance n° 2025-454 du 23 mai 2025 relative aux mesures d'adaptation et de dérogation temporaires aux règles de construction à Mayotte, est paru vendredi 8 août 2025 au Journal officiel. Manuel Valls, ministre d'État, ministre des Outre-mer, et Valérie Létard, ministre chargée du logemen mettent en avant la portée de ce texte pour permettre une reconstruction rapide et sécurisée de l'île après le passage du cyclone Chido. Ce texte met en œuvre des adaptations et dérogations temporaires aux règles de construction à Mayotte, afin de répondre à l'urgence de la situation et de permettre une remise en état rapide des logements, équipements publics et infrastructures.

Écologie.gouv